

L'information  
 Mensuelle des élu(e)s  
 au **CSE SSG** du  
 Syndicat Autonome et  
 Indépendant **S3i**



<http://www.s3i.fr>

**Etat des lieux du travail des commissions du CSE**

A mi-mars 2024, **S3i** constate les dysfonctionnements :  
 - 5 commissions obligatoires/facultatives du CSE sur 10 n'ont pas transmis au CSE de CR de leurs travaux,  
 - 9 commissions Activités Sociales et Culturelles Régionales sur 11 n'ont pas transmis de Compte Rendu.

**PARTICIPATION SSG PAS DE BONNE NOUVELLE !**  
 Comme d'hab, les salariés SSG ne percevront pas de participation. CFTD, Solidaires et TU négocient avec la direction un nouvel accord d'intéressement, mais rien n'est en vue concernant un accord dérogatoire concernant la participation à SSG. Pour Sopra I2S, la participation 2023 devrait être entre 550 € et 600 € brut. **Où est l'équité dans l'UES !**

**Retour CRH nationaux**  
 Pour avoir accès aux informations directes permettant de vous jauger, nous vous laissons consulter notre com. syndicale du mois de mars 24 sur notre site WEB.  
**Lien Site S3i**  
 Mot de passe : sopra



**Le bureau du CSE, opaque, et les désignations majoritaires en commission d'élus CFTD, Solidaires-CGT, Avenir et UNSA, avaient rendu certains élus complètement fous !**  
 Au fil des réunions, nous constatons un fonctionnement très inquiétant des élus du CSE de cette feu-alliance majoritaire !

**Ticket Restaurant à 10€** : c'est à partir d'Avril 2024 et c'est grâce à la CFTD, AVENIR et TraidUnion que vous aurez cette magnifique augmentation de 15 cts (6 cts payés de votre poche et 9 cts largement offerts par l'entreprise). Négocier c'est un métier ! Ce qui n'est pas le cas pour les autres Syndicats.

**Intervention S3i Directeur Général et Financier :**  
**S3i** constate qu'à SSG, pour le cycle CRH de janvier 2024, Hommes ou Femmes confondus le minimum d'augmentation est de 80 € et le maximum de 3000 €, soit plus de 37 fois plus, ce qui est anormal. **S3i** demande un juste partage des fruits du travail.  
**S3i** est très étonné des résultats CRH de janvier 2024 par rapport aux 2,97% d'augmentation moyenne pour l'ensemble des salariés versus 4,85% pour les salariés hauts managers de la classification DHG.  
 Les élus **S3i**, comme l'année dernière, auraient aimé que les plus hauts salaires de cette classification DHG, montrent l'exemple, en se serrant la ceinture, afin de pouvoir augmenter l'enveloppe d'augmentations pour la redistribuer en priorité aux petits salaires notamment en période d'inflation encore présente.

Des décisions d'arrêt de prestations nationales prises par le bureau, telles que **ToutApprendre** sans soumettre ceci au vote préalable des élus du CSE, l'impossibilité d'avoir accès aux éléments comptables par le trésorier : nonaccès au Grand Livre Comptable, aux relevés de comptes bancaires rendant la comptabilité du CSE très opaque !

ToutApprendre sur 1 an représentait 23.055 heures d'utilisation pour 3537 utilisateurs (salariés et leurs ayants droits), dont plus de 25% pour du soutien scolaire ... De nombreux salariés seront sûrement contents de voir le soutien scolaire de leurs enfants s'arrêter en pleine année scolaire au 01/04 ! Un poisson d'Avril de mauvais goût !

Le budget prévisionnel 2024 du CSE n'a pas été validé malgré 8 mises à jour, et 2 versions soumises au vote. **S3i met au compte des élus (CFTD, Solidaires, CGT, AVENIR, UNSA), le total dysfonctionnement du CSE SSG !**

**Indicateurs Economiques SSG**

De mois en mois, le niveau des informations économiques données au CSE s'appauvrit (diff. m-1) :  
 Effectifs : 13.388 salariés (-25 salariés)  
 Intercontrat : baisse de 4,0% à 3,6% (-0,4%)  
 Poids sous-traitance : de 9,8% à 10,1% (+0,3%)  
 Télétravail Rég. : de 88,09% à 88,80% (+0,71%)  
 Démissions : 94 en fev. 2024 vs 86 en janv. 2024 (127 en fev. 2023 vs 154 en janv. 2023)

**Victoire Juridique de S3i : K.O. pour 5 OS**

Le 3 avril 2024, le Tribunal judiciaire de PARIS a condamné 5 Organisations Syndicales : CFTD, Solidaires Informatique et CGT représentées chacune par un avocat, le Syndicat Avenir Sopra Steria représenté par Joseph RAAD et le SPECIS-UNSA, représenté par Khalid OUKZIZ, aussi membres du CSE : 5 x 400 € d'article 700 a été accordé à **S3i** !  
 Le sujet : l'élimination quasi-systématique de **S3i**, de 112 des 113 désignations dans la CSSCT et les commissions du CSE, que le tribunal a annulé en reconnaissant qu'elles avaient eu lieu pour des raisons polémiques et sans lien avec le souci d'un bon fonctionnement du CSE SSG.  
**LISEZ LA SUITE DANS LA COM. SYNDICALE.**

Notre site internet [www.s3i.fr](http://www.s3i.fr)  
 Pour nous contacter [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

Les congés d'été, l'obligation c'est seulement 2 semaines successives entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 octobre 2024.  
 Ne vous faites pas avoir par votre manager.